



Formation des animateurs du milieu montagnard F.F.M.M.

## Aides éventuelles à la formation

### Facilités de paiement

### Pour un stage d'accompagnateur de randonnée pédestre

#### 1 - Fractionnement de l'acompte.

Aussitôt que vous êtes inscrit au stage, vous pouvez fractionner le paiement de celui-ci en trois temps et le solde trois mois avant le début du stage ou vous êtes inscrit :

**Paiement par chèque.** Joindre à votre demande d'inscription deux chèques datés du jour de leur signature : un chèque de 10 % du prix du stage et un chèque de 20 % du prix du stage.

Le chèque de 10 % sera encaissé à réception. Le chèque de 20 % sera encaissé 30 jours après (Indiquer au verso et au crayon à papier : "Ne pas déposer avant \_\_indiquez la date\_\_").

**Paiement par carte bancaire :** indiquer sur votre bulletin d'inscription "Paiement de l'acompte en deux fois" et notez les indications demandées concernant votre carte bancaire.

Important : votre carte bancaire doit être valable au moins 2 mois après la date de la demande d'inscription.

**Si vous vous inscrivez moins de 3 mois avant le stage l'acompte ne peut être fractionné, le coût du stage est à versé dans l'intégralité.**

#### 2 - Paiement du solde en deux fois.

Le solde dû trois mois avant la date du stage peut être payé en deux fois mais la deuxième partie du solde est versé obligatoire trois mois avant le début du stage.

##### **Modalités pratiques :**

Le solde peut être payé :

- Avec 2 chèques bancaires datés du jour de leur signature. Indiquer au verso du second chèque : "Ne pas déposer avant \_\_indiquez la date\_\_"

- Par carte bancaire : votre carte bancaire devra être valable 2 mois après la date de début du stage.

#### 3 - Aide du fonds social fédéral.

Les aides du fonds social fédéral ne sont pas cumulables avec d'autres réductions fédérales. Elles ne sont pas attribuées en cas de prise en charge extérieure.

#### 4 - Modes de paiement.

Vous pouvez effectuer vos paiements en tout ou partie par chèque bancaire, carte bancaire, virement bancaire.

En cas de désistement le montant versé n'est pas remboursé, comme prévu dans les conditions générales. Il donne lieu à un avoir valable douze mois et utilisable pour un stage fédéral.